

## **COMPTE-RENDU** **SOMMAIRE**

**Réunion du Comité Syndical**  
**du 19 décembre 2017**

**Le dix-neuf décembre deux mille dix-sept, le Comité du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du bassin annécien, dûment convoqué le onze décembre deux mille dix-sept, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil à la Mairie de Seynod, sous la Présidence de M. Antoine de MENTHON, Président du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du bassin annécien.**

### **COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION DU « GRAND ANNECY »**

**Délégué(e)s titulaires présent(e)s** : Mmes Marie-Agnès BOURMAULT, Stéphanie CHAPUS, Karine LEROY, Christina MALAPLATE, Marie-Luce PERDRIX - MM. Bernard ALLIGIER, Antoine de MENTHON, Joël DUPERTHUY, Marcel GIANNOTTY, Marc ROLLIN, André SAINT MARCEL, François LAVIGNE-DELVILLE et Jean-Claude MARTIN

**Délégué(e)s titulaires absent(e)s** : Mmes Evelyne DURET, Ségolène GUICHARD et Laure TOWNLEY-BAZAILLE – MM. Henri CHAUMONTET, Jean-François GIMBERT, Didier VELASQUEZ et Alain BAUQUIS

**Procurations** : /

**Délégué(e)s suppléant(e)s ayant voix délibérative, siégeant en remplacement de titulaires empêché(e)s** : M. Bernard CLARY suppléant de M. Henri CHAUMONTET, titulaire absent ;  
M. Thierry GUIVET suppléant de Mme Ségolène GUICHARD, titulaire absente ;  
M. Yvon BOSSON suppléant de Mme Laure TOWNLEY-BAZAILLE ;  
M. David DUPASSIEUX suppléant de M. Alain BAUQUIS titulaire absent.

### **COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER ET USSES**

**Délégué(e)s titulaires présent(e)s** : Mme Fabienne DREME – MM. Henri CARELLI, Bernard SEIGLE et Marcel MUGNIER-POLLET

**Délégué(e)s titulaires absent(e)s** : M. François DAVIET

**Procurations** : /

**Délégué(e)s suppléant(e)s ayant voix délibérative, siégeant en remplacement de titulaires empêché(e)s** : /

### **COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY**

**Délégué(e)s titulaires présent(e)s** : Mme Michèle LUTZ – MM. Paul CARRIER et Jacky GUENAN

**Délégué(e)s titulaires absent(e)s** : MM. Nicolas BLANCHARD et Richard LESOT

**Procurations** : /

**Délégué(e)s suppléant(e)s ayant voix délibérative, siégeant en remplacement de titulaires empêché(e)s** : M. Marc LLEDO suppléant de M. Richard LESOT titulaire absent

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES**

**Délégués titulaires présents : /**

**Délégués titulaires absents :** MM. Dominique BATONNET, Jean-Michel COMBET, Bernard DESBIOLLES, Gilles PECCI et Jacques TISSOT

**Procurations : /**

**Délégué(e)s suppléant(e)s ayant voix délibérative, siégeant en remplacement de titulaires empêché(e)s : /**

*Étaient également présent(e)s à la séance, avec voix non délibérative :*

- M. Michel MOREL suppléant de M. Bernard ALLIGIER titulaire présent ;
- M. Serge PETIT suppléant de M. François LAVIGNE-DELVILLE titulaire présent ;
- Mme Isabelle DUNOD – Bureau d'études ASADAC ;
- Mme Anne VALLEY – Bureau d'études Eco-stratégie.

\*\*\*\*\*

La séance est ouverte à 17h00.

### **➤ Approbation du compte-rendu du 22 septembre 2017**

Aucune observation n'étant soulevée, le compte-rendu du 22 septembre 2017 est approuvé.

### **➤ Débat d'Orientations Budgétaire**

Monsieur le Président rappelle que le Débat d'Orientations Budgétaires a pour vocation de permettre à l'exécutif de la collectivité de présenter à l'ensemble de l'assemblée délibérante les grandes orientations budgétaires et financières de la Collectivité, avant l'examen et le vote du Budget Primitif.

#### **Débat d'orientations budgétaires (budget 2018)**

- 1) La préparation du Budget 2018 s'est faite avec un maintien des contributions des EPCI membres.
- 2) Le budget 2018 permet de prendre en compte l'éventuelle révision ou modification du SCoT liée principalement à l'élargissement du périmètre du SCoT.
- 3) Reprise des résultats de 2017 suivant la situation provisoire arrêtée le 22/11/2017 :
  - Soit + 200 000€ environ, en fonctionnement
  - Soit + 60 000€ environ, en investissement (aucun besoin de financement)
- 4) Prise en compte du solde des frais d'étude dans le cadre du marché actuel :
  - Lot2 : Suivi, analyse, évaluation et mise en œuvre du SCoT du bassin annécien
  - Tranche Ferme -Tâches transversales : seconde phase « Mise en œuvre opérationnelle du suivi du SCoT »

Tranche conditionnelle – Tâches transversales : « Suivi des indicateurs du SCoT et préparation d'un bilan spécifique d'application des dispositions du SCoT » affermisement le 28 septembre 2017

Il est demandé au Comité Syndical

**LE COMITE SYNDICAL,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

- DECIDE à 25 voix POUR, de prendre acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires.

➤ **Rapport d'activités 2016/2017**

Monsieur le Président procède à la lecture du travail accompli par le Syndicat Mixte du SCoT, durant la période de novembre 2016 à novembre 2017.

**LE COMITE SYNDICAL,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

- PREND ACTE, par 25 voix POUR, de la présentation du rapport d'activités du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du bassin annécien établi pour la période de novembre 2016 à novembre 2017.

➤ **Lot n°2 : Suivi, analyse, évaluation et mise en œuvre du SCoT du bassin annécien :**

M. Antoine de MENTHON rappelle qu'une première présentation a eu lieu en séance du Comité Syndical en décembre 2016 sur la base des premières tendances issues de la première année d'exploitation des données de la mission de suivi. Très peu de tendances étaient alors observables, dans la mesure où les données concernaient majoritairement la période avant l'approbation du SCoT. Davantage de données récentes sont disponibles cette année, ce qui permet d'approfondir l'étude des effets du SCoT sur le territoire. Il convient cependant de considérer ces premières tendances avec toutes les précautions nécessaires, seuls des pas de temps suffisamment longs étant pertinents pour évaluer l'évolution d'un territoire, et mesurer les effets réels du SCoT sur celui-ci. Pour mémoire il est rappelé que le SCoT, outil de conception et de mise en œuvre d'une planification intercommunale, fixe des objectifs à atteindre sur une temporalité de 20 ans soit à horizon 2034<sup>1</sup>.

Mme Isabelle DUNOD introduit sa présentation par un rappel des évolutions des périmètres administratifs intervenues au début de l'année 2017, et rappelle que la mission de suivi n'aura d'autre choix que de s'adapter à ces évolutions au cours des prochains mois. Certaines données ne seront probablement plus disponibles dans le détail pour ce qui est des anciennes communes ayant fusionné le 1<sup>er</sup> janvier 2017 (exemple des données démographiques de l'Insee, ou des données Filocom sur le parc de logements).

Mme Anne VALLEY présente dans le détail les observations à retenir sur l'objectif n°1 du PADD du SCoT « **Le bassin annécien, un territoire de qualité** ». Elle détaille ainsi successivement les données et tendances identifiées en matière de paysages, de préservation de la trame écologique et de préservation des terres agricoles. Concernant plus particulièrement la traduction dans les documents d'urbanisme de la trame écologique et des zones agricoles à enjeux forts du DOO du SCoT, elle précise que la caducité des POS depuis le 27 mars 2017 a constitué un événement très spécifique pour le territoire et une donnée à prendre en compte

<sup>1</sup> Délibération d'approbation du SCoT du bassin annécien : 26 février 2014

pour le suivi. Par exemple, la baisse importante des intentions d'aménagement (zones « AU » encore vierges) dans les espaces majeurs de la trame écologique entre octobre 2015 (166 ha) et octobre 2017 (86 ha) n'est pas seulement due à une meilleure traduction du SCoT dans les documents d'urbanisme locaux, mais est également due au retour au RNU sur une petite quinzaine de communes, ce qui n'assure pas une meilleure protection de ces espaces écologiquement sensibles. Il faudra ainsi veiller, au cours des prochains mois, à ce que les nouveaux PLU ou PLUi de ces communes prennent bien en considération cet impératif de préservation.

Ensuite, Mme Isabelle DUNOD expose, en détail, les données recueillies sur l'état de la consommation foncière sur les deux premières années de mise en œuvre du SCoT (c'est-à-dire toutes les extensions de l'urbanisation réalisées ou délivrées sous forme de PA et/ou PC entre mai 2014 et mai 2016). Elle insiste sur le fait que près de 80% des opérations ont été réalisées au sein de l'enveloppe urbaine « état 0 » de mai 2014 (il peut s'agir soit d'opérations de renouvellement urbain par démolition-reconstruction, soit du comblement de « dents creuses » encore vierges, lorsqu'elles sont de superficie inférieure aux seuils prévus par le DOO selon le type de communes<sup>2</sup>).

Mme Isabelle DUNOD précise que si la consommation totale paraît maîtrisée, un rythme de consommation assez rapide est observé plus spécifiquement sur le logement : environ les deux tiers des communes « historiques » sont en cohérence avec les objectifs du SCoT sur la limitation de la consommation de l'espace, alors qu'un tiers des communes sont encore sur des tendances de consommation éloignées de l'esprit du SCoT.

De plus Mme. Isabelle DUNOD évoque les premières tendances observées en matière de densités moyennes sur l'ensemble des nouvelles opérations post-SCoT, précisant que très peu de communes (rang B, C et D) ou groupe de communes (rang A) atteignent pour l'heure les objectifs du SCoT. Ce constat était néanmoins plutôt attendu, dans la mesure où cet objectif de densité moyenne est exprimé sur la temporalité du SCoT.

Mme Isabelle DUNOD présente ensuite les principales données et tendances relatives à l'objectif n°2 du PADD « **Le bassin annécien, un territoire d'accueil** », c'est-à-dire les tendances observées en matière d'évolutions démographiques, d'emploi (dont l'emploi frontalier) ou encore de consommation de foncier pour l'activité économique.

Elle évoque en particulier le fait que le bassin annécien a connu sur la période 2009-2014 (avant le SCoT donc) un accueil de population important (+ 3400 habitants par an en moyenne), ce qui est supérieur aux objectifs du SCoT (en théorie de l'ordre de +2000 habitants par an en moyenne). Il sera intéressant d'observer si cette tendance se confirme. Cependant, elle insiste sur le fait que la part relative des classes en âge de travailler est en baisse sur pratiquement l'ensemble du territoire, ce qui pourrait s'avérer problématique (tendance à un vieillissement de la population logeant sur le bassin annécien). Elle évoque également la croissance soutenue du nombre d'emplois salariés privés (+1200 emplois par an entre 2014 et 2016), ce qui est satisfaisant au regard des objectifs du SCoT d'accueil environ 20 000 emplois supplémentaires toutes activités confondues. Considérant que sur la même période la consommation de foncier pour les besoins de l'activité économique a été plutôt modeste (un peu moins de 10 ha), elle conclut qu'il est possible d'accueillir beaucoup d'emplois sans nécessairement consommer beaucoup de foncier. Enfin, elle insiste sur la croissance spectaculaire du nombre de frontaliers exerçant une activité professionnelle sur le Canton de Genève (+7.2% entre 2015 et 2016).

Elle présente ensuite les tendances identifiées sur les déplacements, répondant à l'objectif n°3 du PADD « **Le bassin annécien, un territoire au fonctionnement fluide** ». Elle précise qu'il

---

<sup>2</sup> L'urbanisation des dents creuses est comptabilisée dans les extensions :

- Pour les communes du cœur d'agglomération = ensemble foncier de plus d'1 ha environ,
- Pour les communes soumises à la loi Littoral un ensemble foncier de plus de 2.000 m<sup>2</sup> environ,
- Dans les autres communes, un ensemble foncier de 5.000 m<sup>2</sup> environ,

convient de retenir qu'une augmentation plutôt importante du trafic est constatée sur les routes et autoroutes en 2015 et 2016 (sur le territoire du SCoT comme sur l'ensemble de la Haute-Savoie), alors que la fréquentation des transports en commun est plus fluctuante : augmentation de la fréquentation des lignes de car interurbaines ; situation mitigée sur la fréquentation des TER, avec une augmentation de fréquentation vers Rumilly, Annemasse, Genève et Groisy, mais une diminution générale vers les autres destinations ; et enfin une baisse de fréquentation sur le réseau de la SIBRA consécutive à une réorganisation globale du réseau dont les effets doivent impérativement être mesurés à plus long terme.

Elle insiste sur le fait qu'un basculement non négligeable a été observé entre 2009 et 2014 sur les mobilités domicile-travail : en 2009, il y avait plus de flux entrant vers le territoire du SCoT que de flux en sortant. Cette dynamique s'est inversée en 2014, notamment du fait de l'accroissement soutenu du nombre de frontaliers.

Mme Isabelle DUNOD développe également les premières tendances observées concernant l'évolution du parc de logements, répondant à l'objectif n°4 du PADD « **Le bassin annécien, un territoire des proximités** ». Parmi les éléments à retenir, elle expose que la production de logements entre 2013 et 2015 a été légèrement supérieure aux objectifs du SCoT (+2016 logements par an contre un objectif très théorique d'environ +1520 logements par an pour le SCoT). Cependant, un certain tassement est observé sur A, B et C. Il conviendra à l'avenir d'observer si les communes de rang D poursuivent leur tendance à une croissance de la production de logements ou non. Le parc social est lui en croissance constante depuis plusieurs années, et tend à se diversifier aussi bien dans les « produits » proposés (croissance importante du PLAI) que dans sa distribution géographique.

Enfin, Mme Anne VALLEY présente les tendances identifiées qui répondent à l'objectif n°5 du PADD « **Le bassin annécien, un territoire aux ressources maîtrisées** ». Elle insiste sur le fait que les tendances relatives à la qualité de l'air, à la concentration de gaz à effet serre, à la production d'énergies renouvelables ou encore à la consommation totale d'énergie doivent impérativement être analysées sur des pas de temps longs pour être pertinents. Elle insiste également sur le fait que le territoire du SCoT ne vit pas en « cercle fermé » et est amené à subir des événements issus de territoire voisins (en particulier sur la qualité de l'air), ou des faits non maîtrisables (en particulier les conditions météo). Pour ces raisons, il est particulièrement délicat d'estimer quel est l'effet réel du SCoT sur le territoire, et quelle serait la part potentielle du SCoT dans les évolutions constatées.

Elle propose de retenir que la pollution aux particules fines (PM<sub>2,5</sub> et PM<sub>10</sub>) est globalement en baisse depuis 2010, mais a connu des pics ces deux dernières années (2015 et 2016), mesurés en particulier par la station « trafic » d'Annecy (ce qui est cohérent avec la hausse soutenue du trafic routier précédemment évoquée). D'autre part, elle précise que la consommation globale d'énergie est stable sur le territoire entre 2010 et 2015, alors même que celui-ci a connu une croissance démographique soutenue. En revanche, le développement des énergies renouvelables demeure lent, stagnant autour de 8% de l'énergie totale consommée sur le bassin annécien entre 2010 et 2015. Enfin, la gestion des déchets est en amélioration, le poids de déchets ménagers par habitant étant en baisse notable entre 2008 et 2014 sur le territoire.

A l'issue de la présentation, M. Antoine de MENTHON demande à l'assemblée de prendre acte de la présentation effectuée en séance, ainsi que des documents (rapport complet de suivi et son annexe portfolio et synthèse stratégique) détaillant l'ensemble des éléments du suivi pour l'année 2017 qui ont été envoyés avec la convocation.



LE COMITE SYNDICAL,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,

- PREND ACTE, par 25 voix POUR, de la présentation du rapport de suivi et de la stratégie 2015-2016.

Aucune autre remarque n'étant soulevée, la séance est levée à 20h00.

Le Président,



*Antoine de Menthon*  
Antoine de MENTHON